

L'U2P soutient la proposition de loi permettant aux salariés des petites entreprises de travailler le 1er mai

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 9 avril 2026

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P agit depuis plus d'un an au profit des professions qui souhaitent ouvrir le 1er mai, à l'instar des boulangers, des fleuristes et des bouchers-charcutiers..., afin qu'un texte législatif leur en donne la possibilité, en toute sécurité juridique.

C'est pourquoi l'U2P apporte son plein soutien à la proposition de loi qui sera examinée ce 10 avril à l'Assemblée nationale.

Sur le principe, il s'agit tout simplement de défendre la liberté de travailler et d'être rémunéré en conséquence. Dans les faits, l'U2P considère que cette liberté sera triplement gagnante :

- pour le salarié qui pourra doubler son revenu ce jour-là et améliorer son pouvoir d'achat,
- pour les Français qui sont nombreux à vouloir bénéficier de services de proximité le 1er mai,
- et pour les entreprises de proximité qui pourront défendre leur volume d'activité face à une concurrence assez largement déloyale.

Michel Picon, président de l'U2P, déclare : « *Il est temps de sortir d'une situation archaïque, à la fois absurde pour les entreprises et injuste pour les salariés volontaires.* »